

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 3 septembre 2014 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé  
M. Richard Guay, conseiller associé  
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE14 1341**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 3 septembre 2014 en y retirant les articles 20.011, 30.001, 40.001 et 40.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE14 1342**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 septembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE14 1343**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE14 1344**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, avec une option de prolongation jusqu'à 24 mois supplémentaires, pour la fourniture d'écussons d'épaule du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder à Entreprises Forlini, Division Équipement de Sécurité Universel inc. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13227 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1145281005

---

**CE14 1345**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Recyclage ÉcoSolutions inc., fournisseur unique, pour le traitement des appareils contenant des halocarbures en fin de vie utile, pour une période de 41 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 436 807,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1146224001

---

**CE14 1346**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 117 791,89 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Airbus DS Communications corp. (Anciennement Cassidian Communications corp.) (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 44 781 543,89 \$ à 44 899 335,78 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1145035008

---

**CE14 1347**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans, pour la fourniture sur demande de micro-ordinateurs tout-en-un tactile intégrant une imprimante à reçu;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire CPU Design inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13473 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer cette dépense de consommation à même le PTI 2014-2016 au projet 72500-RFID du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1145260002

---

**CE14 1348**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux pour réparation à froid utilisés dans le cadre des travaux en régie et servant à la réfection temporaire des chaussées (nids-de-poule en période hivernale);
- 2- d'accorder à la firme ci-après, plus bas soumissionnaire conforme pour les groupes mentionnés, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13516 et aux tableaux de prix reçus joints au rapport du directeur;

Tech-Mix, division de BauVal inc.	Groupe A (en vrac)
Tech-Mix, division de BauVal inc.	Groupe B (en sacs)

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1145331004

---

**CE14 1349**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 592 673,37 \$, taxes incluses, pour la pulvérisation et stabilisation au bitume ciment de la chaussée, la reconstruction des trottoirs et du mail central, la construction d'un bac de plantation et les travaux de feu de signalisation et d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Henri-Bourassa, de la rue Dutrisac aux limites de l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 212 473,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 257402;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1144822035

---

**CE14 1350**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 435 981,05 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de l'égout unitaire, de la conduite d'eau secondaire et de la chaussée dans la rue Saint-Timothée, du boulevard René-Lévesque à la rue Sainte-Catherine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 063 981,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252312 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1144822037

---

**CE14 1351**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 550 969,98 \$, taxes incluses, pour la construction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire, d'une piste cyclable et d'un parc dans le prolongement de la rue Saint-Viateur, entre les avenues De Gaspé et Henri-Julien, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 388 886,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 265202;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1144822041

---

**CE14 1352**

Il est

RÉSOLU :

de ratifier le contrat octroyé de gré à gré à Bell Canada au montant de 62 203,51 \$, taxes incluses, de même que son paiement, à titre de frais incidents, dans le cadre du contrat de mise à niveau de la conduite principale d'égout dans la rue Sherbrooke, entre les rues Saint-Marc et de la Montagne (CG10 0331);

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de ratifier le contrat octroyé de gré à gré à Gaz Métro au montant de 374 226 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de mise à niveau de la conduite principale d'égout dans la rue Sherbrooke, entre les rues Saint-Marc et de la Montagne (CG10 0331);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.009 1143334019

---

#### **CE14 1353**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 192 314,60 \$, taxes incluses, pour la construction d'une surface de roulement en béton compacté au rouleau (B.C.R.) et travaux d'éclairage dans le site du dépôt à neige Langelier, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Maskimo Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 068 314,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 293101;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1144822049

---

#### **CE14 1354**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 12 390 625,53 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des infrastructures routières, la construction et la reconstruction de trottoirs, de chaussée et d'une voie cyclable, la construction d'une nouvelle rue Saint-Clément, la reconstruction d'une partie d'égout et d'aqueduc, le réaménagement du système d'éclairage et de feux de circulation, l'aménagement du parc Théodore et la construction de fosses d'arbres sur la rue Viau entre les rues Pierre-De-Coubertin et Notre-Dame (Travaux d'apaisement de la circulation pour le quartier vert - Phase 1), dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 877 160,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 228004;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1144822033

---

**CE14 1355**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 433 947,58 \$, taxes incluses, pour la construction et la reconstruction de trottoirs, de bordures, de mail central, d'îlots, de puits d'accès, de bases et de conduits souterrains, de fourniture et d'installation de mobilier d'éclairage et de feux de circulation, là où requis, dans diverses rues de la ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Les Entreprises de Construction Ventec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 254 947,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 229505;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1144822034

---

**CE14 1356**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 037 732,54 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout à la suite du doublement de la voie ferrée pour la mise en service du Train de l'Est dans le cadre du contrat accordé à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) (CG14 0147), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 908 867,50 \$ à 3 946 600,04 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1144933002

---

**CE14 1357**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc., cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en actuariat conseil, volet régimes de retraite des policiers et policières, pour une somme maximale de 577 461,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13685 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 2 - d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer la convention de services professionnels pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service des ressources humaines et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1142942002

---

**CE14 1358**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel BC2 Groupe Conseil inc. et CIMA +, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'aménagement d'une portion du secteur Papineau, au Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une somme maximale de 443 521,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13646 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1144956002

---

**CE14 1359**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des travaux d'ingénierie électrique, pour une somme maximale de 760 407,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13647 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'autoriser le directeur du traitement des eaux usées du Service de l'eau à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite, pour et au nom de la Ville ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1143334023

---

**CE14 1360**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le contrat entre la Ville et l'Association régionale de soccer Concordia pour la gestion du Stade de soccer de Montréal;
- 2 - d'approuver la stratégie de gratuité pour l'utilisation du Stade de soccer durant le premier mois de son ouverture.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1144815001

---

**CE14 1361**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la signature d'une entente de consortium tripartite entre la Ville de Montréal, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la mise en œuvre de la deuxième phase du Programme de coopération municipale Haïti/Canada (PCM2) financé par le Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement ;
- 2- d'autoriser la directrice des Relations gouvernementales et municipales à signer ladite entente pour et au nom de la Ville ;
- 3- d'accorder un budget additionnel de revenus et de dépenses de 545 809 \$ à la Direction des relations internationales pour le remboursement des frais indirects de la phase 2 du projet conjoint de coopération décentralisée en Haïti, dans le cadre de la deuxième phase du Programme de coopération municipale Haïti/Canada (PCM2) avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'Union des municipalités du Québec, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1144834002

---

**CE14 1362**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver l'avenant à l'entente de gestion 2012-2015 entre la Ville de Montréal et le ministre responsable de la région de Montréal;
- 2 - d'approuver la nouvelle répartition entre les centres locaux de développement (CLD) de l'enveloppe de 14 393 602 \$ reçue du gouvernement du Québec et des engagements de 880 000 \$ pour 2014-2015 de la Ville contenus dans l'entente avec le gouvernement du Québec;

- 3 - de confirmer le budget additionnel de revenus et de dépenses de 416 770 \$ à titre de contribution additionnelle d'appariement pour l'année 2014-2015, pour couvrir les engagements de la Ville et sa répartition entre les CLD, conformément à l'information présentée au dossier décisionnel;
- 4 - d'approuver le projet d'avenant type de gestion entre la Ville de Montréal et les organismes CLD pour la période 2012-2013 à 2014-2015;
- 5 - de mandater le Service du développement économique pour assumer le suivi financier et administratif de l'entente auprès des arrondissements, des villes liées, des organismes CLD et du gouvernement du Québec, en conformité avec les exigences de ce dernier, et ce, pour sa durée restante;
- 6 - d'imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.020 1141179005

---

#### **CE14 1363**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte de rétrocession par lequel la Ville de Montréal acquiert de Construction Frank Catania & associés inc., les lots 3 978 635, 3 978 639, 4 115 604, 4 178 466, 4 178 467 ainsi que 4 185 769 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totalisant 7 642,9 mètres carrés, localisés dans le site résidentiel connu comme étant le Faubourg Contrecoeur, situé au nord de la rue Sherbrooke, entre les rues Contrecoeur et Jacques-Porlier, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de régulariser la grille de rue, le tout sans considération monétaire, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'inscrire les lots 3 978 635, 3 978 639, 4 115 604, 4 178 466, 4 178 467 ainsi que le lot 4 185 769 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au registre du domaine public.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1134501009

---

#### **CE14 1364**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 5 285 215 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Sylvie Caron et M. Bruno Prévost, une partie de l'emprise de l'avenue Charron, à l'ouest de l'avenue du Parc, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, d'une superficie de 141,5 mètres carrés, constituée du lot 5 285 215 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un montant de 8 500 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;

3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1133496011

---

**CE14 1365**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'acquisition par expropriation du lot 1 064 628 du cadastre du Québec, soit un immeuble ayant front sur la rue Towers dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour le poste de ventilation mécanique (PVM) Saint-Mathieu (STM-9290330-A04), conformément aux articles 92 et 152 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, RLRQ, c. S-30.01.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1146213003

---

**CE14 1366**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de monsieur Joseph Remer, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, un local situé au 3700, boulevard Crémazie Est, d'une superficie de 11 006 pieds carrés, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 820 925,31 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation de bail;
- 2 - d'approuver le projet de convention de prolongation de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue à Ali et les Princes de la rue, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, un local situé au 3700, boulevard Crémazie Est, d'une superficie de 11 006 pieds carrés, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 136 710,48 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation de sous-bail;
- 3 - d'imputer cette dépense et cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1144069009

---

**CE14 1367**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 160 760 \$ aux neuf organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action municipal 2012 - 2014 :

Organisme	Projet	Soutien financier recommandé 2014
<b>Formation AlterGo</b>	Formation en accessibilité universelle	<b>10 000 \$</b>
<b>Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs</b>	Activités culturelles en bibliothèque	<b>3 160 \$</b>
<b>Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (Région 06), faisant aussi affaire sous CRADI</b>	Cinq projets en accessibilité universelle	<b>35 600 \$</b>
<b>Keroul</b>	Tourisme, culture et transport : une stratégie commune à l'international	<b>5 000 \$</b>
<b>Ex Aequo</b>	Cinq projets en accessibilité universelle	<b>23 000 \$</b>
<b>Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain</b>	Quatre projets en accessibilité universelle	<b>25 000 \$</b>
<b>Société Logique Inc.</b>	Trois projets en accessibilité universelle	<b>29 000 \$</b>
<b>Compagnons de Montréal</b>	Participation sociale de personnes vivant avec une déficience intellectuelle	<b>10 000 \$</b>
<b>Espace Multisoleil</b>	Objectifs intégration loisirs	<b>20 000 \$</b>

- 2 - d'approuver les neuf projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 4 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$ à AlterGo, pour l'année 2014, pour la réalisation des projets en accessibilité universelle dans le cadre du Plan d'action municipal 2012 - 2014 sur l'accessibilité universelle;
- 5 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1141643003

**CE14 1368**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 200 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de l'organisme à but non lucratif Les Habitations communautaires NDG sur les lots 2 605 547 et 2 605 244, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au 2035 et au 2045 boulevard Grand dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1140634002

---

#### CE14 1369

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$, pour l'année 2014, à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet Studio, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal (2013-2015);
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1146368003

---

#### CE14 1370

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 121 169 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance :

ORGANISME	PROJET	MONTANT
<b>La fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.</b>	Accueil de fin de semaine (1 <sup>er</sup> avril 2014 au 31 décembre 2014)	<b>8 775 \$</b>
<b>La Maison Benoît Labre</b>	Soutien aux personnes en situation d'itinérance (1 <sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2014)	<b>20 865 \$</b>
<b>Action-Réinsertion</b>	Brigade verte et centre de jour du Sac à Dos (1 <sup>er</sup> mai 2014 au 31 décembre 2014)	<b>27 501,20 \$</b>
<b>Projets autochtones du Québec</b>	Maison Autochtone à Montréal (1 <sup>er</sup> avril 2014 au 31 décembre 2014)	<b>42 338 \$</b>
<b>Le PAS de la rue</b>	Accueil-Intervention en centre de jour (1 <sup>er</sup> juin 2014 au 31 décembre 2014)	<b>21 689,80 \$</b>

- 2- d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 228 831 \$ aux trois organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance :

ORGANISME	PROJET	MONTANT
<b>La rue des Femmes de Montréal</b>	Femmes itinérantes : centre de jour, urgence, studios, accompagnement, activités (1 <sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014)	<b>102 960 \$</b>
<b>Accueil Bonneau inc.</b>	Accueil, évaluation, accompagnement et référence AEAR + intervention de milieu (1 <sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014)	<b>75 600 \$</b>
<b>Association d'entraide le Chaïnon inc.</b>	Accueil de nuit (1 <sup>er</sup> avril 2014 au 31 décembre 2014)	<b>50 271 \$</b>

- 2 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1142586001

---

#### CE14 1371

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à Montréal International, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, tel que prévu au budget 2014;
- 2 - d'approuver, à cette fin, un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1144834004

---

**CE14 1372**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 94 000 \$ à l'organisme Espace Ludique pour la réalisation de son projet espace de co-travail et d'incubation spécialisé dans le domaine des jeux vidéo;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1146334003

---

**CE14 1373**

Il est

RÉSOLU :

de donner des instructions au greffier de la Ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, afin que la ville soit libérée d'une restriction contenue dans ses titres quant à l'usage d'une partie des lots 1 504 780, 1 504 781, 1 504 864, 1 504 870 à 1 504 872, 1 504 948, 1 504 949, 1 504 951 à 1 504 956, 1 505 064, 1 505 067, 1 505 073, 1 505 074, 1 505 077, 1 505 083, 3 227 862 et 3 227 863 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1141477009

---

**CE14 1374**

Il est

RÉSOLU :

de reconnaître l'Association des cadres municipaux de Montréal, à titre de représentante des cadres civils municipaux, à compter du 3 septembre 2014, en conformité avec les dispositions précisées au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1145981004

---

**CE14 1375**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer Mme Mireille Paquet, en remplacement de Mme Linda Gauthier, comme membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en septembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1144233004

---

**CE14 1376**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2014 - 9e partie;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1140679014

---

**CE14 1377**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser pour l'année 2014, un virement budgétaire de 134 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service des technologies de l'information ;
- 2 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire 2015 non récurrent de 143 000 \$ vers le budget 2015 du Service des technologies de l'information dans le but de préparer une demande d'informations (RFI) en sollicitant de grandes organisations et certaines grandes villes canadiennes et américaines afin de sonder le marché concernant des opportunités technologiques pour le Bureau de demain ;
- 3 - d'imputer la dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1146075007

---

**CE14 1378**

Vu la résolution CA14 170276 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 11 août 2014;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement de crédit additionnel de 639 407,65 \$ (taxes incluses) en provenance du PTI du Service de la culture à l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour la construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, comprenant une bibliothèque et un espace de diffusion culturelle, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1140794027

---

**CE14 1379**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer Monsieur Louis Beauchamp à titre de directeur du Service des communications (103400) dans la classe salariale FM11 (113 760 \$ - 142 200 \$ - 170 640 \$) pour une durée indéterminée à compter du 15 septembre 2014, conformément à l'article 2 portant sur le « Mandat de cadre de direction » des *Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal* (CE13 1651) et conformément à l'article 10.2.2 de la *Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre* (CE11 1565).

Adopté à l'unanimité.

50.001 1146736005

---

**CE14 1380**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission de la présidence du conseil faisant suite à la recension des pratiques relatives à la démocratisation et à l'accès à l'information.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1141165004

---

**Levée de la séance à 10 h 40**

70.001

---

Les résolutions CE14 1341 à CE14 1380 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville